

**Consultation publique pour la mise en œuvre de l'article du
Traité de Lisbonne sur l'initiative citoyenne.**

**Synthèse des réponses de 17 participants
à l'ATELIER « EUROPE »
de l'Association POURSUIVRE
Groupe de REIMS - Marne - France**

Trois temps :

- réunion : jeudi 10 décembre 2009, présentation de l'article du Traité de Lisbonne, de l'appel de la Commission européenne et du document support de réflexion et de réponse
- travail personnel : réflexion - réponses
- réunion : jeudi 21 janvier 2010, mise en commun des avis et réponses, débat sur chaque question, décision du choix des réponses.

« Un nombre significatif d'Etats membres de l'UE »

- **Considérez-vous qu'un tiers du nombre total des Etats membres constituerait un bon seuil ?**
OUI

Un million de citoyens au total → mais quel nombre minimum de citoyens signataires par Etat pour qu'une initiative citoyenne soit véritablement représentative d'un intérêt commun ?

- **Considérez-vous que 0,2% de la population d'un Etat soit un seuil approprié ?**
OUI - Nous retenons ce pourcentage MAIS en remplaçant le mot « population » par « citoyens »

Tous les citoyens européens → ou un âge minimum ?

- **Un âge minimum pour soutenir une initiative citoyenne est-il souhaitable ?**
OUI
- **Si OUI, peut-il être lié à celui qui est requis dans chaque Etat pour participer à l'élection des députés européens ?**
OUI

Faut-il cadrer la forme, le libellé du texte portant l'initiative ?

- **Suffit-il de préciser qu'une initiative citoyenne doit indiquer clairement l'objet PRECIS et les objectifs de la proposition ?**
INDISPENSABLE
- **MAIS d'autres exigences devraient-elles être arrêtées quant à la forme et le libellé d'une initiative citoyenne ?**

Nous proposons de recommander une présentation en une page avec un titre et quatre paragraphes : Objets précis - Objectif - Contexte - Initiateur

Signatures

- **Pensez-vous qu'il devrait exister un ensemble commun d'exigences concernant l'authentification, la collecte, la vérification des signatures par les autorités des Etats membres concernés par l'initiative citoyenne ?**
OUI
- **Chaque Etat devrait-il être autorisé à arrêter des dispositions nationales ?** → **NON**
- **Des procédures sont-elles nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent soutenir une initiative citoyenne quel que soit leur pays de résidence ?** → **OUI**
- **Les citoyens pourraient-ils soutenir une initiative citoyenne par voie électronique ?** → **OUI**

- Si OUI, faut-il prévoir des mesures de sécurité et d'authentification ? → OUI, bien entendu sinon ne l'initiative ne sera pas acceptée.
- Lesquelles ? Difficile réponse → Nous proposons qu'un acte physique soit validé par l'adresse précise de chaque signataire, authentifié par le responsable de l'Association ou de l'Organisme à l'origine de l'initiative. En cas de doute quant à la réalité des signataires, un sondage à partir des listes électorales pourrait être envisagé.

Signatures

- Faut-il prévoir une durée de la collecte - avec un délai fixé ? → OUI
- Si OUI, estimez-vous qu'un délai d'1 an serait bon ? → Non, trop long, un délai de six mois devrait suffire

Enregistrement par la Commission

- Pensez-vous qu'un système d'enregistrement des initiatives proposées à la Commission soit nécessaire ? → OUI
- Si OUI, accepteriez-vous que cet enregistrement puisse être effectué via un site Internet spécifique mis à disposition par la Commission européenne ? → OUI

Les organisateurs d'une initiative citoyenne

- Faudrait-il imposer des exigences aux organisateurs d'une initiative citoyenne afin de veiller à la transparence et au contrôle démocratique ? → OUI
- Convenez-vous que les organisateurs devraient fournir des informations sur la protection des données personnelles, sur l'appui et le financement reçus ? → OUI

Traitement par la Commission

- Un délai devrait-il être prévu pour l'examen par la Commission d'une initiative citoyenne ? → OUI 3 mois maximum
- Une fois l'examen achevé, quelles modalités pour exposer la manière dont les travaux seront menés ? → Un rapport disponible sur site Internet présentant les travaux, les acteurs, l'échéancier, les décisions, les suites attendues
- Quelle communication avec le Parlement européen et le Conseil des ministres ? → INDISPENSABLE - Soumettre le rapport et l'échéancier - prévoir également un communiqué aux médias

Risque de plusieurs initiatives sur le même thème

- Faudrait-il introduire des règles pour éviter le risque de présentation de plusieurs initiatives sur le même thème ? → OUI - lien avec l'enregistrement sur site Internet de chaque initiative présentée par thème
- Si OUI, serait-il utile de prévoir des éléments de délais ou de dissuasion ? → Si cela se produit au cours des 3 mois d'examen, proposer un mois pour que les auteurs se rapprochent afin d'obtenir une proposition commune des initiatives - si refus ou échec retenir l'étude de la première proposition, date de dépôt faisant foi.

Contribution adressée le 27 janvier 2010 par voie électronique : ECI-Consultation@ec.europa.eu
par Anne-Marie Dumont : amdumont2002@yahoo.fr